

**Commune de Val-de-Ruz - Révision générale du plan d'aménagement local**  
**Analyse de l'accessibilité aux parcelles > 2'000 m2**

**Remarques :**

- Les secteurs/parcelles possédant une ou des rues contigües sont considérés comme accessibles au trafic motorisé (Accès TIM = oui).
- La conformité aux normes de l'accès TIM est évaluée dans la colonne "conforme oui/non".

**Code couleur**

	Accessibilité OK sans mesures complémentaires (en dehors du BF concerné)
	Accessibilité OK avec mesures complémentaires de peu d'importance (en dehors du BF concerné)
	Accessibilité OK nécessitant des mesures importantes en dehors du BF concerné

Localité	Secteur et n°BF	Accès TIM oui / non	Nom des rues	Bidirectionnel / Sens unique	Largeur	Conforme aux normes VSS oui/non	Trottoir oui/non	Capacité suffisante	Si pas conforme : Eventuelles mesures pour que l'accès soit conforme aux normes VSS	Synthèse accès TIM et piéton : CONFORME aux normes VSS ?	
Geneveys-sur-Coffrane	1a / 1232,1528	oui	Rue de la Rinche	Sens unique	3.50m	oui	oui	oui	Accès et raccordements adéquats via le chemin de Louverrain.	OUI	
			Chemin de Louverrain	Bidirectionnel	4.40m	oui	oui				
			Rue Beausite	Bidirectionnel	3.50m	non	non				
	1b / 2227	oui	Rue du 1er Mars	Bidirectionnel	6.50m	oui	oui	oui	Accès réalisable sur la Rue des Prélets Mesures facultatives : - Elargissement de la Rue des Mélèzes sur le BF n°2227 et création d'un trottoir pour créer une continuité avec la Rue des Prélets	OUI	
			Rue de Prélets	Bidirectionnel	5.70m	oui	oui	oui			
			Rue des Mélèzes	Bidirectionnel	4.70m	non	non	non			
	1c / 1640	oui	Rue des Tilleuls	Bidirectionnel	5.70m	oui	oui	oui	Accès adéquat sur la Rue des Tilleuls Remarques: - Rue en mauvais état et parking sauvage au bord de la chaussée	OUI	
			1d / 361,1433, 1434	oui	Chemin des Splayes	Bidirectionnel	2.90m	non	non	Mesures à réaliser pour garantir l'accès: - Chemin des Splayes - Elargissement de l'accès existant sur le BF n°1433 et réfection de l'actuel chemin d'accès (pas d'emprises sur les SDA) ou - Chemin de l'Orée - Emprises à prévoir sur BF n°2059 et 1604	OUI, après réalisation de mesures
	Chemin de l'Orée	Bidirectionnel			3.30m	non	non	non			
	Coffrane	1238	non	Rue du Musée	Bidirectionnel	6.10m	oui	oui	oui	Mesure à prévoir : - Franchissement du BF 1841 pour accéder à la parcelle 1238. Aucune emprise sur les SDA, uniquement sur le domaine privé.	OUI, après réalisation de mesures
		1826	oui	Rue du Musée	Bidirectionnel	6.10m	oui	oui	oui	Accès adéquat par la Rue du Musée	OUI
		1858	oui	Rue de l'Abrévieux	unidirectionnel	3.60m	oui	non	oui	Accès adéquat par la rue de l'Abrévieux	OUI
Fontaines	4 / 1904, 1953, 2456	oui	Chemin de la Combe	Bidirectionnel	4.20m	oui	oui	oui	Accès adéquat par la Grand-Rue et par le Chemin de la Combe Privilégier l'accès directement sur la Grand-Rue afin d'évacuer le trafic rapidement	OUI	
			Grand-Rue	Bidirectionnel	7.20m	oui	oui	oui			
	1533	oui	Chemin de la pépinière	Bidirectionnel	6.80m	oui	non	oui	Accès adéquat par le chemin de la pépinière (ponctuellement plus étroit au droit des places de parcs existantes)	OUI	
	2220	oui	Chemin de Bellevue	Bidirectionnel	3.20m			oui	Selon l'étude de la Zi de Fontaine, les propositions d'adaptation sont les suivantes : - Privilégier une circulation en circuit pour les PL - Vérifier et réaménager les gabarits de chaussée pour le Chemin de Bellevue et la Rue de l'Industrie - Réaliser des aménagements piétons aux carrefours déterminants	OUI, après réalisation de mesures	
			Rue des Prélets	Bidirectionnel	5.40m	oui	oui	oui			
2328	oui	Rue de l'Industrie	Bidirectionnel	5.80m	oui	oui	oui				
		Rue de l'Industrie	Bidirectionnel	5.80m	oui	oui	oui				
2433	oui	Chemin de Bellevue	Bidirectionnel	4.90m	oui	oui	oui				
Fontainemelon	6a / 1372, 1373, 1034	oui	Chemin des Coedriers	Bidirectionnel	6.00m	oui	oui	oui	Accès adéquat par Chemin des Coedriers et Route de Fontaines	OUI	
			Route de Fontaines	Bidirectionnel	6.20m	oui	oui	oui			

## Analyse de l'accessibilité aux parcelles > 2'000 m2

### Remarques :

- Les secteurs/parcelles possédant une ou des rues contigües sont considérés comme accessibles au trafic motorisé (Accès TIM = oui).
- La conformité aux normes de l'accès TIM est évaluée dans la colonne "conforme oui/non".

### Code couleur

	Accessibilité OK sans mesures complémentaires (en dehors du BF concerné)
	Accessibilité OK avec mesures complémentaires de peu d'importance (en dehors du BF concerné)
	Accessibilité OK nécessitant des mesures importantes en dehors du BF concerné

Localité	Secteur et n°BF	Accès TIM oui / non	Nom des rues	Bidirectionnel / Sens unique	Largeur	Conforme aux normes VSS oui/non	Trottoir oui/non	Capacité suffisante	Si pas conforme : Eventuelles mesures pour que l'accès soit conforme aux normes VSS	Synthèse accès TIM et piéton : CONFORME aux normes VSS ?
Cernier	2996	oui	Route de la taille	Bidirectionnel	7.00m	oui	non	oui	Accès adéquat par Route de la Taille	OUI
	2509	oui	Rue de Comble-Emine	Bidirectionnel	4.80m	oui	non	oui	Accès adéquat par Rue de Comble-Emine	OUI
	3185								Plan spécial en cours d'élaboration	OUI
Chézard Saint-Martin	8a / 2009, 2545, 2896, 2897	oui	Grand-Rue	Bidirectionnel	6.80m	oui	oui	oui	Privilegier accès par la Grand-Rue, mais implique des mesures : - Emprises sur le BF 3270 afin de se raccorder à la Grand-rue (BF 3270 surface d'assolement potentiel a et Catégorie 1) ou - Accès par la Rue du Grand-Chézard par le BF 2631, impliquant une emprise sur le domaine privé, mais pas sur les SDA.	OUI, après réalisation de mesures
			Rue du Grand-Chézard	Bidirectionnel	5.30m	oui	non	oui		
	8b / 2159	oui	Chemin des Bassins	Bidirectionnel	3.20m	non	non	non	Mesures à réaliser pour garantir l'accès: Partie Sud de l'accès, élargissement de l'accès au droit du BF 2159 et sur la partie Nord, création d'un sens unique en circuit dans le Chemin des Bassins pour rejoindre la Grand-Rue	OUI, après réalisation de mesures
	8c / 3108	oui	Grand-Rue	Bidirectionnel	7.00m	oui	oui	oui	Accès adéquat par la Grand-rue	OUI
	8d / 2751, 2763	oui	Chemin du Blu	Bidirectionnel	3.50m	non	non	oui	Gabarit routier existant insuffisant pour une circulation bidirectionnelle : nécessite une mise en zone de transport du Chemin des Courtes Raies et d'établir un plan d'alignement (emprises sur parcelles voisines et restitution SDA). Le plan d'alignement sera établi à la suite du PAL et la gestion des SDA sera réglée dans le cadre du permis de construire	OUI, après réalisation de mesures
			Chemin des Courtes-Raies	Bidirectionnel	3.50m	non	non			
	8e / 2442	oui	Rue Ami-Girard	Bidirectionnel	6.0m	oui	non	oui	Rue Ami-Girard actuellement à 4.50m avec largeur disponible de 5.0m (parcellaire). Mesure à prévoir : - Elargissement de l'accès existant pour garantir le croisement. Mesure éventuellement : - Accès au BF 3581 par la zone de développement du secteur 8d (BF 2751) Puis emprise privé sur BF 2604.	OUI, après réalisation de mesures
	8f / 3581	oui	Le Ruillard	Bidirectionnel	3.00m	non	non	non	Mesures à réaliser pour garantir l'accès: - Elargissement de la Rue Ruillard sur le BF 3581 et création d'un trottoir	OUI, après réalisation de mesures
Grand-Rue			Bidirectionnel	7.40m	oui	oui	oui			
2558	oui	Grand-Rue	Bidirectionnel	7.40m	oui	oui	oui	2 possibilités d'accès en fonction de ce qui sera réalisé: 1) Accès direct depuis la Grand-Rue (à l'Ouest) 2) Accès par le BF 2109 impliquant une emprise privée, élargissement de 3.0 m à 4.50 m	OUI, après réalisation de mesures	

## Analyse de l'accessibilité aux parcelles > 2'000 m2

### Remarques :

- Les secteurs/parcelles possédant une ou des rues contigues sont considérés comme accessibles au trafic motorisé (Accès TIM = oui).
- La conformité aux normes de l'accès TIM est évaluée dans la colonne "conforme oui/non".

### Code couleur

	Accessibilité OK sans mesures complémentaires (en dehors du BF concerné)
	Accessibilité OK avec mesures complémentaires de peu d'importance (en dehors du BF concerné)
	Accessibilité OK nécessitant des mesures importantes en dehors du BF concerné

Localité	Secteur et n°BF	Accès TIM oui / non	Nom des rues	Bidirectionnel / Sens unique	Largeur	Conforme aux normes VSS oui/non	Trottoir oui/non	Capacité suffisante	Si pas conforme : Eventuelles mesures pour que l'accès soit conforme aux normes VSS	Synthèse accès TIM et piéton : CONFORME aux normes VSS ?	
Dombresson	9a / 1230, 1891	oui	Le Faubourg	Bidirectionnel	6.60m	oui	oui	oui	Accès adéquat par Le Faubourg et Les Vuarens. Au vue de la pente du terrain l'accès par le Faubourg est à privilégier	OUI	
			Les Vuarens	Bidirectionnel	4.70m	oui	oui	oui			
	9b / 1562	oui	Sous les Vergers	Bidirectionnel	4.00m	non	non	non	Accès adéquat par la Route du Seyon	OUI	
			Route du Seyon	Bidirectionnel	6.20m	oui	oui	oui			
	9c / 1635, 2628	oui	Route du Seyon	Bidirectionnel	6.20m	oui	oui	oui	Accès adéquat par la Route du Seyon (à privilégier)	OUI	
			Allée des Peupliers	Bidirectionnel	4.70m	oui	non	oui			
			Chemin du Ruz Chasseran	Bidirectionnel	3.50m	non	oui	non			
		9d / 2102	non	Chemin de la Rebatte	Bidirectionnel	3.50m	non	non	oui	Aucun accès contigu au secteur. Mesures à prévoir: - Emprises sur le SDA de la parcelle n°2769 (accès) avec une compensation directement sur place ou selon le bilan général SDA. - Elargissement du Chemin de la Rebatte (min. 4.50m) => réalisable, car largeur foncière disponible > 5.0m. - Le Chemin de Ruz Chasseran servira de cheminement de mobilité douce	OUI, après réalisation de mesures
		9e / 1752, 3060	oui	La Champey	Bidirectionnel	6.40m	oui	oui	oui	Accès adéquat par La Champey et le Chemin des Empétières	OUI
				Chemin des Empétières	Bidirectionnel	4.40m	oui	oui	oui		
	9f / 2760	oui	La Champey	Bidirectionnel	6.40m	oui	oui	oui	Accès adéquat par la Champey, prévoir la suppression des places de parcs aux abords de La Champey	OUI	
	1517	oui	Chemin de l'église	Bidirectionnel	4.40m	oui	non	oui	Accès adéquat par le chemin de l'église	OUI	
	1980	oui	Chemin de l'église	Bidirectionnel	4.40m	oui	non	oui	Accès adéquat par le chemin de la Promenade, via le chemin de l'Eglise (largeur de 4.20m admissible pour un croisement de deux véhicules légers à 20km/h)	OUI	
			Chemin de la Promenade	Bidirectionnel	4.20m	oui	non	oui			

## Analyse de l'accessibilité aux parcelles > 2'000 m2

### Remarques :

- Les secteurs/parcelles possédant une ou des rues contigues sont considérés comme accessibles au trafic motorisé (Accès TIM = oui).
- La conformité aux normes de l'accès TIM est évaluée dans la colonne "conforme oui/non".

### Code couleur

	Accessibilité OK sans mesures complémentaires (en dehors du BF concerné)
	Accessibilité OK avec mesures complémentaires de peu d'importance (en dehors du BF concerné)
	Accessibilité OK nécessitant des mesures importantes en dehors du BF concerné

Localité	Secteur et n°BF	Accès TIM oui / non	Nom des rues	Bidirectionnel / Sens unique	Largeur	Conforme aux normes VSS oui/non	Trottoir oui/non	Capacité suffisante	Si pas conforme : Eventuelles mesures pour que l'accès soit conforme aux normes VSS	Synthèse accès TIM et piéton : CONFORME aux normes VSS ?
Villiers	875 / 876	oui	Rue du Grandverger	Bidirectionnel	4.80m	oui	non	oui	Accès adéquat par Rue du Grandverger	OUI
	471	oui	rue des Clémensin	Bidirectionnel	3.20m	non	non	non	Mesures à prévoir: - Elargissement de la Rue des Clémensins (avec potentielles emprises sur le domaine privé) ou - Création d'un nouvel accès via BF 327 nécessitant également des emprises sur le domaine privé	OUI, après réalisation de mesures
	699	oui	Venelle des Moulins	Bidirectionnel	3.70m	non	oui	non	Actuellement, croisement impossible Mesure à prévoir: - Elargissement de la Venelle des Moulins pour garantir le croisement de deux véhicules légers (Largeur disponible sur le BF 5429 de la chaussée).	OUI, après réalisation de mesures
	576 / 614	non	-						Accès inexistant Mesures à envisager (en fonction de ce qui sera réalisé) : - Accès par le chemin du Tac-Mouche implique emprise sur la parcelle 2637 et chemin du Tac-Mouche sur domaine privé (Accès par le Sud du BF) ou - Accès par le Crêt-de-Châble avec emprise sur BF 672 et 673 + 2635 (accès par le Nord du BF) ou - Accès par le chemin du Seyont avec emprises sur le BF 576 (accès par l'Est)	OUI, après réalisation de mesures
Le Pâquier	11 / 299, 451	oui	La Combette	Bidirectionnel	3.20m	non	non	non	Mesures à prévoir pour garantir l'accès: - Emprises sur le BF 51 pour accéder à la Rte Principale - Elargissement de la Combette sur le BF en ZAB avec emprises sur le domaine privé	OUI, après réalisation de mesures
			Route Principale	Bidirectionnel	6.40m	oui	oui	oui		

## Analyse de l'accessibilité aux parcelles > 2'000 m2

### Remarques :

- Les secteurs/parcelles possédant une ou des rues contigües sont considérés comme accessibles au trafic motorisé (Accès TIM = oui).
- La conformité aux normes de l'accès TIM est évaluée dans la colonne "conforme oui/non".

### Code couleur

	Accessibilité OK sans mesures complémentaires (en dehors du BF concerné)
	Accessibilité OK avec mesures complémentaires de peu d'importance (en dehors du BF concerné)
	Accessibilité OK nécessitant des mesures importantes en dehors du BF concerné

Localité	Secteur et n°BF	Accès TIM oui / non	Nom des rues	Bidirectionnel / Sens unique	Largeur	Conforme aux normes VSS oui/non	Trottoir oui/non	Capacité suffisante	Si pas conforme : Eventuelles mesures pour que l'accès soit conforme aux normes VSS	Synthèse accès TIM et piéton : CONFORME aux normes VSS ?
Savagnier	12a / 2237, 2454, 2421, 2043, 3211	oui	Rue du Faubourg	Bidirectionnel	5.20m	oui	non	oui	Accès adéquat par la Rue du Faubourg et la rte de la Tuilière, privilégier l'accès par la route de la Tuilière	OUI
			Route de la Tuilière	Bidirectionnel	5.80m	oui	oui	oui		
	12b / 1880, 2583, 3266	oui	Rue des Corbes	Bidirectionnel	6.40m	oui	oui	oui	Accès adéquat par la rue des Corbes	OUI
			Chemin de l'Age	Bidirectionnel	4.10m	non	non	non		
	12c / 2224, 3397	oui	Chemin de l'Age	Bidirectionnel	4.10m	non	non	non	Accès adéquat par la Rue du Stand Il est également possible de créer un accès à sens unique par le Chemin de l'Age et par la rue du Stand	OUI
Rue du Stand			Bidirectionnel	5.00m	oui	non	oui			
12d / 2981, 3693	oui	Rue du Recey	Bidirectionnel	6.40m	oui	non	oui	Accès adéquat par la Rue du Recey	OUI	
12e / 1239, 1967	oui	Route de la Tuilière	Bidirectionnel	6.00m	oui	oui	oui	Accès adéquat par Route de la Tuilière	OUI	
Vilars	13a / 1873	oui	Route de la Côtière	Bidirectionnel	5.00m	oui	oui	oui	Accès adéquat par la route de la Côtière	OUI
	13b / 1733	oui	Rue des Quatre-Tilleuls	Bidirectionnel	4.30m	non	non	non	Mesures à prévoir: - Elargissement de la Rue des Quatre-Tilleuls pour faciliter le croisement entre deux véhicules légers	OUI, après réalisation de mesures
	1881	non	Route de la Côtière	Bidirectionnel	5.00m	oui	oui	oui	Mesure à prévoir: - Emprises sur BF 759 pour accès sur la Route de la Côtière	OUI, après réalisation de mesures
Les Hauts-Geneveys	829	oui	Chemin Mon Loisir	Bidirectionnel	3.10m	non	non	non	Accès existant, connexion à prévoir au Nord-Ouest du BF 829 avant le parking de l'école	OUI
	1658	oui	Chemin de Tête de Ran	Bidirectionnel	4.0m	non	non	non	Accès existant sur le secteur (BF 1658) à élargir	OUI
	1828	oui	Chemin Mon Loisir	Bidirectionnel	5.10m	oui	oui	oui	Accès adéquat par le Chemin Mon Loisir	OUI
Montmollin	378	oui	Route de la Tourne	Bidirectionnel	6.40m	oui	oui	oui	Accès adéquat par la route de la Tourne	OUI
	409	oui	Vy des Nats	Bidirectionnel	3.50m	non	non	non	Pente conséquente et chemin d'accès étroits (largeur de 4.20m admissible pour un croisement de deux véhicules légers à 20km/h) Prévoir un accès par l'Impasse des Cerisiers pour la partie Nord de la parcelle et accès par la Rue Vy des Nats pour la partie Sud du BF	OUI
			Impasse des Cerisiers	Bidirectionnel	4.20m	non	non	non		
	547	oui	Voie Romaine	Bidirectionnel	3.80m	non	non	non	Accès et construction existants sur la parcelle (Voie Romaine permettant l'accès est étroite, préconiser un élargissement de la Voie sans emprises sur les SDA)	OUI, après réalisation de mesures
977	non	Chemin des Puits	Bidirectionnel	5.00m	oui	non	oui	- Accès possible directement par le Chemin des puits ou - Emprise sur BF 492 pour garantir un accès direct au secteur via le Chemin des Puits	OUI	

## Analyse de l'accessibilité aux parcelles > 2'000 m2

### Remarques :

- Les secteurs/parcelles possédant une ou des rues contigües sont considérés comme accessibles au trafic motorisé (Accès TIM = oui).
- La conformité aux normes de l'accès TIM est évaluée dans la colonne "conforme oui/non".

### Code couleur

	Accessibilité OK sans mesures complémentaires (en dehors du BF concerné)
	Accessibilité OK avec mesures complémentaires de peu d'importance (en dehors du BF concerné)
	Accessibilité OK nécessitant des mesures importantes en dehors du BF concerné

Localité	Secteur et n°BF	Accès TIM oui / non	Nom des rues	Bidirectionnel / Sens unique	Largeur	Conforme aux normes VSS oui/non	Trottoir oui/non	Capacité suffisante	Si pas conforme : Eventuelles mesures pour que l'accès soit conforme aux normes VSS	Synthèse accès TIM et piéton : CONFORME aux normes VSS ?
Malvilliers	3020 / 3021	oui	La Chotte	Bidirectionnel	5.30m	oui	non	oui	Accès adéquat par La Chotte	OUI
La Jonchère	2184	oui	La Jonchère	Bidirectionnel	5.00m	oui	non	oui	Accès adéquat par La Jonchère	OUI
Fenin/Vilars/Saules	1350 / 1513	oui	Chemin des Haies	Bidirectionnel	3.00m	non	non	non	Croisement gérer actuellement hors chaussée Mesures à prévoir: - Elargissements ponctuels et places de croisement à réaliser pour le Chemin des Haies et la DP847 (emprises sur BF privés nécessaires)	OUI, après réalisation de mesures
	1053 / 1054	oui	DP847	Bidirectionnel	2.60m	non	non	non		
	979	oui	DP847	Bidirectionnel	2.60m	non	non	non		
Savagnier/Chaumont	2575 / 2576	non	Rosemont	Bidirectionnel	2.40m	non	non	non	Route de Rosemont: Croisement gérer actuellement hors chaussée Accès possibles: 1) Passage par la route de Rosemont (implique des élargissements ponctuels et places de croisement ainsi que des emprises sur BF privés car chaussée existante sur BF privés) et emprise sur le BF 2562 pour atteindre les BF 2575 et 2576. 2) Passage par le BF 4918 au sud du BF 2576 (le BF 4918 n'est pas sur la commune de Val-de-Ruz)	OUI, après réalisation de mesures
	2665	oui	Rosemont	Bidirectionnel	2.40m	non	non	non		
	3626	oui	Rosemont	Bidirectionnel	2.70m	non	non	non		
ZAE Dombresson	2778	oui	Route du Seyon Allée des Peupliers Sous les Vergers	Bidirectionnel Bidirectionnel Bidirectionnel	6.30m 4.70m 4.00m	oui non non	oui oui non	oui non non	Accès adéquat sur la Route du Seyon	OUI
ZAE Fontenailles	2416	oui	Rue de la Paix Rue du 1er Mars Rue Bellevue	Bidirectionnel Bidirectionnel Bidirectionnel	5.30m 6.20m 4.30m	oui oui non	oui non non	oui oui non	Accès adéquat par la Rue du 1er Mars et la Rue de la Paix	OUI